



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
120, rue Jean-Béliveau / Lot 5 933 304 / Zone H3-1010-A	Autoriser deux bâtiments accessoires ayant un dégagement de 0,60 mètre en dérogation à l'article 2.2.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un dégagement minimal de 1 mètre.
110, rue Jean Béliveau / Lot 5 909 411 / Zone H3-1010-A	Autoriser un bâtiment accessoire de type cabane à jardin de 48 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.10.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 25 mètres carrés.
2462, rue Dutrisac / Lot 1 675 586 / Zone H1-260	Autoriser une marge avant de 6,38 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-260 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 7 mètres.
980, avenue Saint-Charles / Lot 6 089 928 / Zone C3-124	Autoriser des cases de stationnement à 1,60 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 3 mètres.
3, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 3 891 108 / Zone C3-263	Autoriser un espace de chargement en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement n° 1275 qui ne le permet pas;  Autoriser une marge avant de 7,2 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-263 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 7,5 mètres.
2500, rue Henry-Ford / Lot 6 222 969 (projeté) / Zone H3-645	Autoriser une largeur d'accès de 26,80 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une largeur maximale de 11 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2018.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)